

Avis relatif à la liste des activités qui sont des travaux en droit de la commande publique

JORF n°0074 du 27 mars 2016

NOR: EINM1608130V

La liste des travaux mentionnés au [1° du I de l'article 5 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015](#) relative aux marchés publics et au [1° du I de l'article 6 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016](#) relative aux contrats de concession est fixée comme suit :

NACE Rév. 1 (2)			Code CPV (3)
section f	Construction		
Classe	Description	Observations	
45,11	Démolition et terrassements	Cette classe comprend : - la démolition d'immeubles et d'autres constructions ; - le déblayage des chantiers ;	45110000

		- les travaux de terrassement : creusement, comblement, nivellement de chantiers de construction, ouverture de tranchées, dérochement, destruction à l'explosif, ... ; La préparation de sites pour l'exploitation minière : - l'enlèvement de déblais et autres travaux d'aménagement et de préparation des terrains et des sites miniers ; - le drainage des chantiers de construction ; - le drainage des terrains agricoles et sylvicoles.	
45,12	Forages et sondages	Cette classe comprend : - les sondages d'essai, les forages d'essai et les carottages pour la construction ainsi que pour les études géophysiques, géologiques et similaires.	45120000
45,21	Construction d'ouvrages de bâtiment ou de génie civil	Cette classe comprend : - la construction de bâtiments de tous types ; - la construction d'ouvrages de génie civil - ponts (y compris ceux destinés à supporter des routes surélevées), viaducs, tunnels et passages souterrains ; - conduites de transport, lignes de communication et de transport d'énergie électrique à longue distance ;	45210000 (sauf : 45213316) 45220000 45231000

		- conduites de transport, lignes de communication et de transport d'énergie électrique pour réseaux urbains ; - travaux annexes d'aménagement urbain ; - l'assemblage et la construction d'ouvrages préfabriqués sur les chantiers.	45232000
45,22	Réalisation de charpentes et de couvertures	Cette classe comprend : - le montage de charpentes ; - la pose de couvertures ; - les travaux d'étanchéification.	45261000
45,23	Construction d'autoroutes, de routes, d'aérodromes et d'installations sportives	Cette classe comprend : - la construction d'autoroutes, de routes, de chaussées et d'autres voies pour véhicules et piétons ; - la construction de voies ferrées ; - la construction de pistes d'atterrissage ; - la construction d'équipements (autres que les bâtiments) pour stades, piscines, gymnases, courts de tennis, parcours de golf et autres installations sportives ;	45212212 et DA03 45230000 (sauf : 45231000 45232000 45234115)

		- le marquage à la peinture des chaussées et des aires ou des parcs de stationnement.	
45,24	Travaux maritimes et fluviaux	Cette classe comprend la construction de : - voies navigables, ports, ouvrages fluviaux, ports de plaisance (marinas), écluses, etc. ; - barrages et digues ; - le dragage ; - les travaux sous-marins.	45240000
45,25	Autres travaux de construction	Cette classe comprend : - les activités de construction spécialisées qui concernent un aspect commun à différents ouvrages et requièrent des compétences ou du matériel spécialisés ; - la réalisation de fondations, y compris le battage de pieux ; - le forage et la construction de puits d'eau, le fonçage de puits ; - le montage d'éléments de structures métalliques non fabriqués par l'unité qui exécute les travaux ; - le cintrage d'ossatures métalliques ;	45250000 45262000

		- la maçonnerie et le pavage ; - le montage et démontage d'échafaudages et de plates-formes de travail propres ou loués ; - la construction de cheminées et de fours industriels.	
45,31	Travaux d'installation électrique	Cette classe comprend l'installation dans des bâtiments ou d'autres projets de construction des éléments suivants : - câbles et appareils électriques ; - systèmes de télécommunication ; - installations de chauffage électriques ; - antennes d'immeubles ; - systèmes d'alarme incendie ; - systèmes d'alarme contre les effractions ; - ascenseurs et escaliers mécaniques ; - paratonnerres, etc.	45213316 45310000 (sauf : 45316000)
45,32	Travaux d'isolation	Cette classe comprend :	45320000

		- la mise en œuvre dans des bâtiments ou d'autres projets de construction de matériaux d'isolation thermique, acoustique et antivibratile.	
45,33	Plomberie	Cette classe comprend l'installation dans des bâtiments ou d'autres projets de construction des éléments suivants : - plomberie et appareils sanitaires ; - appareils à gaz ; - équipements et conduites de chauffage, de ventilation, de réfrigération ou de climatisation ; - installation d'extinction automatique d'incendie.	45330000
45,34	Autres travaux d'installation	Cette classe comprend : - l'installation de systèmes d'éclairage et de signalisation pour chaussées, voies ferrées, aéroports et installations portuaires ; - l'installation dans des bâtiments ou d'autres projets de construction d'installations et d'appareils non classés ailleurs.	45234115 45316000 45340000
45,41	Plâtrerie	Cette classe comprend :	45410000

		- la mise en œuvre dans des bâtiments ou d'autres projets de construction de plâtre ou de stuc pour enduits intérieurs et extérieurs, y compris les matériaux de lattage associés.	
45,42	Menuiserie	Cette classe comprend : - l'installation de portes, de fenêtres, de dormants de portes et de fenêtres, de cuisines équipées, d'escaliers, d'équipements pour magasins et d'équipements similaires, en bois ou en d'autres matériaux, non fabriqués par l'unité qui exécute les travaux ; - les aménagements intérieurs tels que plafonds, revêtements muraux en bois, cloisons mobiles, etc.	45420000
45,43	Revêtement des sols et des murs	Cette classe comprend la pose dans des bâtiments ou d'autres projets de construction des éléments suivants : - revêtements muraux ou carrelages en céramique, en béton ou en pierre de taille ; - parquets et autres revêtements de sols en bois, moquettes et revêtements de sols en linoléum ; - y compris en caoutchouc ou en matières plastiques ; - revêtements de sols et de murs en granito, en marbre, en granit ou en ardoise ; - papiers peints.	45430000

45,44	Peinture et vitrerie	Cette classe comprend : - la peinture intérieure et extérieure des bâtiments ; - la teinture des ouvrages de génie civil ; - la pose de vitres, de miroirs, etc.	45440000
45,45	Autres travaux de finition	Cette classe comprend : - l'installation de piscines privées ; - le nettoyage à la vapeur, le sablage et les activités analogues appliquées aux parties extérieures des bâtiments ; - les autres travaux d'achèvement et de finition des bâtiments non classés ailleurs.	45212212 et DA04 45450000
45,50	Location avec opérateur de matériel de construction		45500000

En cas d'interprétation différente entre le CPV et la NACE, c'est la nomenclature CPV qui est applicable.

Cet avis est applicable sur l'ensemble du territoire de la République.